

Bulletin d'information sur les pesticides

N°10 – Septembre à Novembre 2022

Actualités juridictionnelles



@ Image de pikisuperstar sur [Freepik](#)

États-Unis : Les fabricants de pesticide Syngenta et Corteva poursuivis pour violation du droit de la concurrence

L'agence américaine Federal Trade Commission ainsi que dix États ont déposé, [le 29 septembre 2022](#), une plainte devant le tribunal fédéral de Caroline du Nord, à l'encontre des fabricants de pesticides Syngenta et Corteva pour violation du droit de la concurrence.

Plus précisément, la plainte concerne les programmes de fidélité proposés par les deux fabricants, lesquels imposent aux distributeurs qui y souscrivent de limiter leurs achats de produits génériques conçus par des fabricants concurrents, en échange d'une partie de leurs profits. Ainsi, ces programmes de fidélité maintiennent un quasi monopole sur le marché et évitent la baisse du prix de leurs produits, cela même après l'expiration des brevets qu'ils détenaient et l'arrivée des génériques de leurs concurrents.

Les produits concernés sont le fongicide azoxystrobine et les herbicides méso-trione et métolachlore du côté de Syngenta, et l'herbicide rimsulfuron, l'insecticide et nématicide oxamyl et l'herbicide acétochlore, du côté de Corteva.

Les demandeurs espèrent la fin de ces programmes ou d'autres accords similaires à l'avenir, et le rétablissement de la concurrence sur les marchés concernés.

Si vous êtes arrivé jusqu'ici, pouvez-vous faire encore un tout petit effort pour nous permettre de continuer ce travail d'investigation et d'information pour aider les victimes de pesticides ?

Justice Pesticides a besoin de vous.

Je donne à Justice Pesticides

[Retour au site de Justice Pesticides](#)